

## LE CANADA

*Principaux faits nouveaux depuis mars 1999* : Le Canada a continué à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale en faisant la promotion de l'universalisation et de la mise en œuvre intégrale du Traité d'interdiction des mines. Il a joué un rôle déterminant dans le succès remporté par la première Assemblée des États parties et dans les travaux intersessions. Le Canada a versé 16,7 millions de dollars aux programmes d'action contre les mines pour l'exercice financier 1999-2000. Il a en outre mis sur pied la Fondation canadienne contre les mines terrestres.

### Politique d'interdiction des mines

Le Canada a été le premier pays à signer la Convention pour interdire les mines le 3 décembre 1997 et a été un des trois pays à déposer, le même jour, son instrument de ratification auprès du secrétaire général des Nations unies. La *Loi de mise en œuvre de la Convention*, adoptée par le Parlement canadien le 27 novembre 1997, est entrée en vigueur le 1er mars 1999, soit au même moment où le Traité prenait force de loi internationale.<sup>1</sup> Cette loi a été brièvement décrite et analysée dans le premier rapport de l'Observatoire des mines (1999).<sup>2</sup>

Dans le domaine de la politique étrangère canadienne, le Traité d'interdiction des mines sert de point de référence, particulièrement en ce qui a trait à la promotion et à l'institutionnalisation du concept de sécurité humaine, par exemple au Conseil de sécurité de l'ONU où le Canada a assumé un mandat de deux ans qui prendra fin le 31 décembre 2000. Pour le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, la « sécurité humaine » est un concept qui permet aux gouvernements de mettre au premier plan de leurs préoccupations la protection et le bien-être des individus. Dans presque toutes les allocutions et les conférences officielles qui traitent du programme du Canada en matière de sécurité humaine, le ministre Axworthy cite en exemple le Traité d'interdiction des mines.

Les représentants du gouvernement font souvent mention du Traité d'interdiction des mines comme d'un modèle qui peut aider à faire avancer d'autres questions importantes pour la politique étrangère du Canada. Dans les déclarations officielles, à plusieurs reprises, les fonctionnaires ont établi un lien entre le traité et les contributions de la société civile d'une part et la sécurité humaine, les armes légères et le rôle du Conseil de sécurité des Nations unies d'autre part. Tant au pays que dans les réunions internationales, on décrit le Traité d'interdiction des mines comme un processus qui va beaucoup plus loin que l'élimination des mines, puisqu'il met en lumière les dangers qui

---

<sup>1</sup> Le Canada est devenu le premier pays connu pour avoir porté des accusations contre un citoyen pour violation de la *Loi de mise en œuvre de la Convention d'interdiction des mines*. En juillet 1999, à la suite d'une descente effectuée à un domicile privé, un grand nombre d'armes, dont des mines terrestres, auraient été confisquées. La police a arrêté un Canadien de 47 ans qui a été relâché le lendemain contre une caution de 5 000 \$CAN. Il devra comparaître en cour le 23 août 2000. Mike McIntyre : « Weapons cache included mines, machine guns », Winnipeg Free Press, le 25 juillet 1999 ; « Bus Driver gets bail », Winnipeg Free Press, le 27 juillet 1999 ; entrevues avec diverses sources, juin 2000.

<sup>2</sup> *Rapport de l'Observatoire des mines, 1999*, pp. 221-224. Lois du Canada, chapitre 33, *Loi de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*. Projet de loi C-22 adopté le 27 novembre 1997. Pour plus de détails sur les dispositions de la Loi concernant les opérations interarmées et la déclaration annexée à l'instrument de ratification, voir plus loin la section sur l'emploi.

menacent la sécurité, tout en contribuant à montrer concrètement comment faire avancer la sécurité humaine.<sup>3</sup>

La nomination d'une ambassadrice à l'action contre les mines en 1998 et l'établissement au sein du ministère des Affaires étrangères d'une nouvelle direction chargée de travailler particulièrement sur les mines terrestres, l'Équipe d'action contre les mines (ILX), avaient pour but non seulement de faire avancer le traité, mais aussi de veiller à ce que le Canada « puisse continuer à jouer son rôle de chef de file international dans le dossier des mines antipersonnel ».<sup>4</sup>

### **Première Assemblée des États parties**

Le Canada a joué un rôle déterminant dans l'organisation de la première Assemblée des États parties (PAÉP) tenue à Maputo au Mozambique. Il a dépêché une personne à plein temps du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (ILX-MAÉCI) au secrétariat de l'assemblée au Mozambique pour près de trois mois afin d'aider à la planification et à la logistique de la conférence. Au Canada, le personnel s'est employé à faire ressortir l'importance de cette assemblée auprès des autres États, décrivant la conférence comme « un pas important » dans l'implantation décisive du Traité d'interdiction des mines. Un fort contingent de fonctionnaires canadiens, dont le ministre Axworthy, ont participé à la réunion. Tous les partis politiques fédéraux et la coalition Action Mines Canada étaient représentés au sein de la délégation canadienne. Les hauts fonctionnaires et le personnel de l'Équipe d'action contre les mines ont aidé à l'élaboration du programme de travaux intersessions et ont fait tout en leur possible pour le promouvoir. Ils ont également joué un rôle clé dans la conception et la promotion du format de présentation des rapports exigés en vertu de l'article 7 sur les mesures de transparence, ainsi que dans la décision de les afficher sur l'Internet.

Au moment de la première Assemblée des États parties, l'OTAN était engagé dans une campagne de bombardement dans le cadre du conflit entre la Serbie et le Kosovo. Dans son allocution prononcée à la séance d'ouverture, le ministre Axworthy a engagé la communauté internationale à aider à mettre sur pied un programme d'action antimines rapide et coordonné au lendemain des conflits armés. « La communauté internationale doit être prête à réagir d'urgence pour que, le moment venu, les réfugiés puissent rentrer dans leurs foyers en toute sécurité ».<sup>5</sup> Il a indiqué la nécessité de mobiliser et de coordonner les ressources disponibles, d'améliorer la collecte de renseignements auprès des réfugiés et autres sources et de déterminer les priorités en matière de déminage. Le ministre a en outre fait état de l'importance de réunir et de déployer rapidement les équipes de prospection et d'évaluation, de recenser de façon permanente le matériel et le personnel disponibles en vue de l'action antimines et de

---

<sup>3</sup> Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à un petit déjeuner-conférence, Ottawa, le 3 décembre 1999.

<sup>4</sup> MAÉCI, communiqué de presse n° 129, « Le ministre Axworthy nomme une ambassadrice à l'action contre les mines », le 22 mai 1998, Ottawa.

<sup>5</sup> Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la première Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Maputo (Mozambique), le 3 mai 1999 ; communiqué de presse no 96, « Axworthy demande que les ressources soient mises en place pour l'action antimines après les conflits dans les régions comme le Kosovo », le 3 mai 1999.

sensibiliser aux dangers des mines aussi bien les réfugiés que les personnes qui s'occupent de leur réinstallation.

### **Rapports aux termes de l'article sur les mesures de transparence**

Le Canada a remis les rapports requis aux termes de l'article 7 sur les mesures de transparence et les a immédiatement mis à la disposition du public. Le premier rapport, pour la période du 1er janvier 1999 au 31 juillet 1999, a été présenté le 27 août 1999 et le deuxième, pour la période du 1er août 1999 au 14 mars 2000, a été remis le 27 avril 2000<sup>6</sup>. Les fonctionnaires canadiens ont fait un rapport complet sur tous les aspects visés par l'article 7 et, dans le deuxième rapport, ont fourni des renseignements supplémentaires sur l'emploi des mines retenues aux fins de la recherche, du développement et de la formation (pour plus de renseignements, voir la section sur le stockage et la destruction).

Certains pays ont présenté tardivement les rapports requis aux termes de l'article 7. Les fonctionnaires canadiens ont souligné l'importance pour les États parties de respecter les exigences du traité relativement aux rapports à présenter, ont compilé des rapports expliquant en détail les raisons pour lesquelles les États parties peuvent avoir tardé à satisfaire à leurs obligations en vertu du traité et ont déployé des efforts pour faciliter la présentation de leur propre rapport tout en exhortant les autres États à faire de même.

Au 30 mai 2000, le Canada était un de seulement huit membres de l'OEA à avoir versé de l'information au Registre des mines terrestres antipersonnel de l'OEA.<sup>7</sup>

### ***Promotion internationale du Traité d'interdiction des mines***

Le Canada continue à jouer un rôle de premier plan dans la campagne mondiale pour interdire les mines antipersonnel et en éliminer l'impact socio-économique. En plus de promouvoir le Traité d'interdiction des mines, les Canadiens et les Canadiennes ont travaillé en vue d'universaliser le traité, d'accroître les fonds consacrés au déminage, à l'aide aux victimes et aux autres composantes de l'action antimines. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) a doté l'Équipe d'action contre les mines de nouveaux agents de programme et de personnel de soutien. Grâce aux efforts de cette équipe, la question des mines a été soulevée à maintes reprises dans les tribunes régionales et internationales partout dans le monde. Du Kosovo à l'Amérique latine, en passant par le Mozambique, les délégations canadiennes ont abordé la question des mines terrestres et du Traité d'interdiction des mines afin de persuader les autres pays de prendre les mesures qui s'imposent pour faire honneur à leurs obligations vis-à-vis du traité et à atteindre ses objectifs.

Le Canada a soulevé la question du Traité d'interdiction des mines dans ses déclarations devant les tribunes internationales telles que le G-8, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'APEC, l'OEA, le Commonwealth, le Forum régional de l'ANASE et la Francophonie. À l'occasion d'une conférence sur la sécurité humaine et la politique nordique tenue en Russie, le ministre des Affaires étrangères Axworthy a demandé à

---

<sup>6</sup> Ce rapport plus récent devrait être considéré la norme.

<sup>7</sup> OEA, Registre des mines terrestres antipersonnel, rapport présenté par Peter M. Boehm, ambassadeur et représentant de la mission permanente du Canada à l'OEA, OES/Seer. G, CP/CSH-190/00 add. i., le 14 avril 1999.

Vladimir Putin, alors président par intérim, de décider d'un calendrier pour la signature du Traité d'interdiction et la destruction des stocks russes.<sup>8</sup>

Comme par le passé, le Canada a aidé à préparer, en 1999 encore, une résolution pour l'Assemblée générale des Nations unies et en a été un des principaux défenseurs. En décembre 1999, le Canada a voté en faveur de la résolution 54/54B de l'AGNU.

Le gouvernement a joué un rôle clé dans le programme intersessions du Traité d'interdiction des mines. Il est coprésident du Comité permanent d'experts (CPE) sur l'état et le fonctionnement général de la Convention et les fonctionnaires canadiens ont également présidé d'autres séances de travail des comités d'experts ou y ont fait des exposés.

### *Les acteurs non étatiques*

Dans deux déclarations distinctes, le ministre Axworthy a fait mention des acteurs non étatiques (ANE) relativement au Traité d'interdiction des mines et à la sécurité humaine et a évoqué « la nécessité de trouver des moyens de relever les défis qu'ils soulèvent. Deux ans après la Convention d'Ottawa, le rôle de ces intervenants non étatiques, à titre de participants à des conflits armés ou comme moteurs de la perpétuation de nouvelles économies de guerre, est passé au peigne fin, du G-8 aux Nations Unies »<sup>9</sup>. Le Canada a versé 40 000 \$CAN à la conférence visant à engager les acteurs non étatiques à interdire les mines, tenue les 24 et 25 mars 2000. La Campagne suisse pour interdire les mines terrestres était l'hôte de la conférence.

### *Nommer les contrevenants au traité*

Le Canada a été un des premiers pays à nommer publiquement – et à le faire vigoureusement – les États qui auraient utilisé des mines (l'Angola et le Kosovo en particulier) depuis la conclusion du Traité d'interdiction des mines. Le ministre des Affaires étrangères Axworthy a déclaré : « [...] c'est très inquiétant. [...] Nous devons saisir l'occasion que nous avons aujourd'hui pour parler de ces actes qui transgressent la nouvelle norme internationale instaurée par le traité. Nous devons rétorquer à ceux qui doutent de la validité du traité. Pour cela, nous devons travailler au niveau local, faire pression sur les gouvernements en cause pour qu'ils cessent de créer ce désastre humanitaire dans notre voisinage. Nous devons appeler ces mécréants à rendre des comptes, aussi bien à leurs propres peuples qu'à la communauté internationale.»<sup>10</sup>

Faisant allusion à l'Angola, signataire du traité qui pose des mines dans le conflit qui l'oppose à l'UNITA, le ministre Axworthy a laissé entendre que l'aide canadienne au déminage et autres éléments de l'action antimines, pourrait être suspendue avec les pays qui continuent à utiliser les mines. « Le fait est qu'il est bien plus sensé d'investir dans la

---

<sup>8</sup> Déclaration de l'honorable Lloyd Axworthy, « Le Canada et la Russie : sécurité humaine et politique nordique », Saint-Pétersbourg, Russie, le 2 février 2000.

<sup>9</sup> Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à un petit déjeuner-conférence, Ottawa, le 3 décembre 1999 ; déclaration de l'honorable Lloyd Axworthy à l'occasion de son acceptation du Prix Endicott Peabody, Boston, Massachusetts, le 22 octobre 1999.

<sup>10</sup> Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la première Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 3 mai 1999 ; communiqué de presse no. 96, « Axworthy demande que des ressources soient mises en place pour l'action antimines après les conflits dans des régions comme le Kosovo », le 3 mai 1999.

tâche pénible, ardue et coûteuse du déminage dans les régions où les gouvernements ont dit qu'ils n'utiliseront plus jamais ces armes.»<sup>11</sup>

Aux Nations unies, le Canada a déclaré : « Les pays ne pourront plus jamais utiliser impunément les mines terrestres ». <sup>12</sup> Des déclarations semblables ont été faites à Helsinki (Finlande) et à Saint-Pétersbourg (Russie).<sup>13</sup>

À Genève, en décembre 1999, la délégation canadienne a soulevé la question de l'emploi des mines par la Russie dans sa guerre contre la Tchétchénie. « Le Canada continue d'éprouver de vives inquiétudes au sujet de rapports sur l'emploi aveugle de mines antipersonnel par les forces armées russes dans le cadre du conflit en cours en Tchétchénie [...] Un grand nombre de ces mines sont déclenchées à distance contre des objectifs qui ne semblent pas militaires. [...] Les forces russes semblent n'avoir pris que peu de mesures, voire aucunes, pour protéger les civils touchés par ce conflit contre les effets des mines, par exemple, au moyen de la mise en place d'écricateaux, de sentinelles ou de clôtures autour des secteurs dont on sait qu'ils sont minés. Le Canada souhaiterait recevoir des autorités russes des éclaircissements sur ces questions dès que possible.»<sup>14</sup> Dans la même déclaration, le Canada a demandé des éclaircissements aux autorités pakistanaises quant aux allégations voulant que les usines étatiques de fabrication d'armes aient offert des mines antipersonnel à un citoyen britannique, contrevenant ainsi à l'article 8 du Protocole II amendé.<sup>15</sup>

### ***L'Observatoire des mines***

Le Canada a contribué à l'élaboration du réseau de l'Observatoire des mines et compte parmi les pays qui ont appuyé l'initiative depuis le tout début, en 1998. En plus d'accorder une aide financière, le gouvernement fédéral a apporté un soutien logistique et fait une contribution en nature pour les réunions de l'Observatoire des mines tenues au Canada.<sup>16</sup> Dans son discours à la première réunion des États parties, M. Axworthy a bien accueilli le rôle des ONG et de la société civile dans la surveillance du traité. « Nous sommes aussi appuyés par le pouvoir de la société civile. Et par une communauté engagée à s'assurer que les gains obtenus par la négociation et la signature de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres deviennent réels et continuent à être respectés. La société civile a apporté une incroyable contribution à cet effort en publiant en un temps record le *Mine Monitor* (sic), qui offre une documentation détaillée sur le problème des mines dans plus de 100 pays. Le Canada est fier d'avoir appuyé rapidement et vigoureusement cet effort, et nous encourageons les autres à participer au financement de cette publication et à lui permettre de devenir l'accompagnateur annuel de notre

---

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Déclaration de Daniel Livermore, ambassadeur pour l'action contre les mines, à la 54e session de l'AGNU, article 35, Action contre les mines, New York, N.Y., le 18 novembre 1999.

<sup>13</sup> Déclaration du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy à la Société Paasikivi, Helsinki Finlande, le 1er septembre 1999 ; déclaration de Lloyd Axworthy « Le Canada et la Russie : sécurité humaine et politique nordique », Saint.-Pétersbourg, Russie, le 2 février 2000.

<sup>14</sup> Bob Lawson, conseiller principal en matière de politiques et coordonnateur adjoint pour l'action contre les mines, déclaration de la délégation canadienne à la première Conférence annuelle des États parties au Protocole II amendé rattaché à la CAC, Genève, le 15 décembre 1999.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Communiqué de presse no. 109, « Le ministre Axworthy annonce un soutien à un groupe international de surveillance pour les mines terrestres », le 19 mai 2000.

Convention pour le citoyen. »<sup>17</sup> Le ministre a également déclaré : « L'Observatoire des mines s'est imposé comme chef de file mondial lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention sur les violations internationales de la Convention d'Ottawa. Je crois que l'Observatoire a grandement contribué à ce que les gouvernements soient tenus responsables de leurs actions et obligations concernant les mines. Les décideurs trouvent en outre dans le rapport annuel de l'Observatoire des renseignements essentiels sur les progrès accomplis pour éliminer les mines terrestres. »<sup>18</sup>

### ***Promotion régionale du Traité d'interdiction des mines***

Faire des Amériques une zone exempte de mines et réaliser d'autres activités pour lutter contre les mines sur ce continent comptent parmi les priorités de la politique étrangère canadienne. Le Canada s'est montré un ardent défenseur de diverses résolutions et déclarations de l'Organisation des États américains (OEA) sur la question des mines. Parmi les plus importantes, mentionnons la résolution adoptée par l'OEA en 1996 visant à déclarer l'hémisphère une zone exempte de mines.

À la 30<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor (Ontario), du 4 au 6 juin 2000, les délégués ont voté unanimement en faveur d'une résolution demandant à tous les États membres, aux donateurs et aux organisations engagés dans l'action contre les mines, d'accroître les efforts en vue de compléter dès que possible les programmes de déminage en Amérique centrale. Une deuxième résolution exhortait l'OEA à poursuivre ses efforts dans la lutte contre les mines antipersonnel en Équateur et au Pérou. Également pertinentes dans le dossier des mines, mentionnons les résolutions sur les armes légères et sur l'importance du rôle de la société civile au sein de l'OEA.<sup>19</sup> L'OEA a été le principal partenaire du Canada dans les programmes d'action contre les mines visant les Amériques. Selon le ministre Axworthy, le Sommet des Amériques de l'OEA aura lieu dans la ville de Québec, du 20 au 22 avril 2001.

En acceptant le Prix Endicott Peabody décerné pour services à l'humanité, et devant le refus des États-Unis de signer le traité, le ministre Axworthy a exhorté l'administration à ratifier la convention et « à joindre la force morale des États-Unis à celle des pays qui l'ont déjà fait ». <sup>20</sup>

### ***Promotion du Traité d'interdiction des mines au Canada***

Au Canada, la question des mines a été soulevée à maintes reprises. Les ministres fédéraux, souvent invités à prendre la parole devant les clubs philanthropiques ou à des réunions de gens d'affaires, ont souvent cité le traité à titre d'exemple clé des efforts canadiens visant à promouvoir la sécurité humaine. Au pays, les jeunes Canadiens et Canadiennes, financés par l'intermédiaire du Programme de stages internationaux pour les jeunes, n'ont pas cessé de sensibiliser le public à la question des mines terrestres. Dans leurs messages, ils insistent constamment sur la nécessité d'interdire les mines, de

---

<sup>17</sup> Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la première Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Maputo Mozambique, le 3 mai 1999.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Communiqué de presse no. 141, « Le ministre Axworthy salue les progrès accomplis pour la démocratie et la sécurité humaine à l'Assemblée générale de l'OEA », le 6 juin 2000.

<sup>20</sup> Allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, à l'occasion de son acceptation du Prix Endicott Peabody, Boston, Massachusetts, le 22 octobre 1999.

sensibiliser le public et d'encourager les Canadiens à appuyer l'action humanitaire contre les mines. Il est généralement convenu que le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines est un succès et qu'il se poursuivra dans l'avenir prévisible.

### *Le rôle des ONG canadiennes*

Au chapitre de l'action antimines, les initiatives des ONG canadiennes et de la société civile vont de la mise en œuvre de programmes sur le terrain aux activités de promotion auprès des gouvernements. La coalition Action Mines Canada (AMC) demeure le plus important regroupement d'ONG travaillant de façon coordonnée à tous les aspects de l'action contre les mines. La coalition compte actuellement plus de 40 organisations partenaires. Le secrétariat d'AMC et les membres individuels ont adressé des lettres au gouvernement canadien et à divers chefs d'État ou représentants des gouvernements sur les questions ayant trait au Traité d'interdiction des mines. Les sujets abordés comprennent, entre autres, l'emploi des mines Claymore dans les opérations de maintien de la paix, les opérations interarmées, la promotion d'une politique sur la non utilisation des mines antipersonnel (AP) au sein de l'OTAN, le financement de l'action contre les mines et l'universalisation du traité d'interdiction des mines.

Action Mines Canada est une des cinq campagnes nationales à avoir organisé une conférence pour les acteurs non étatiques, à Genève. La coalition a entrepris des projets d'information et de sensibilisation et a participé à diverses réunions et conférences. Parmi les activités courantes, mentionnons le maintien d'un site Web, la publication d'un bulletin d'information, le concours de technologie appropriée et la Journée des réfugiés africains.

Au cours de l'exercice 1999-2000, AMC a entrepris plusieurs activités de sensibilisation auprès des groupes communautaires et culturels sur la question des mines et a présenté et continuera à présenter une série d'ateliers de perfectionnement pour les ONG engagées dans l'action contre les mines<sup>21</sup> Les ateliers visent à permettre aux participants d'échanger des idées et d'améliorer les pratiques et s'inspirent des lignes directrices de Bad Honnef relatives au déminage humanitaire centré sur le développement. Les ateliers ont lieu trimestriellement et comptent parmi les participants des représentants du gouvernement et des ONG. Parmi les sujets abordés, mentionnons les programmes de sensibilisation aux dangers des mines et l'établissement de priorités pour l'action antimines centrée sur les besoins de la communauté. AMC a aussi organisé des ateliers et des séances d'information sur les mines Claymore et les armes à dispersion et a présenté des mémoires au gouvernement canadien sur ces deux questions. Action Mines Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge et le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines ont organisé en 1999, une grande exposition, « Interdisons les mines terrestres », pour marquer l'anniversaire de la signature du Traité d'interdiction des mines ; ils ont aussi présenté une série d'activités publiques partout au Canada dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux mines terrestres, pour souligner le 1er mars 2000, date anniversaire de l'entrée en vigueur du traité.

Action Mines Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge et l'Équipe d'action contre les mines au MAÉCI, ont mis en œuvre un programme de sensibilisation qui met l'accent sur la durabilité et qui s'adresse aux étudiants et aux jeunes Canadiens.

---

<sup>21</sup> On peut obtenir les rapports sur les ateliers de perfectionnement offerts par Action Mines Canada à l'adresse suivante : <http://www.minesactioncanada.org>. (en anglais pour le moment).

Le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAACM) est passé de cinq stagiaires durant la première année à huit la deuxième année. Travaillant avec une ONG hôte (UNICEF-Québec, la Croix-Rouge canadienne, AMC et Oxfam-Canada), les jeunes ambassadeurs et ambassadrices sensibilisent le public, favorisent l'appui du public pour l'action contre les mines et recueillent des fonds. Ils atteignent ces objectifs en organisant des activités dans les écoles, collèges et universités, ainsi qu'auprès du grand public. Au cours de la deuxième année, les jeunes ambassadeurs ont fait des exposés et présenté des activités dans plus de 130 villes canadiennes joignant directement environ 35 000 personnes. Ces activités comprennent 691 exposés dans les écoles, 54 causeries et 268 articles et entrevues avec les médias.<sup>22</sup>

Action Mines Canada est membre du groupe de pilotage de l'Observatoire des mines et coordonne la recherche pour la région des Amériques. L'organisation travaille également à organiser la base de données de l'Observatoire. Cette base de données est un outil de gestion de l'information qui facilitera les travaux de l'Observatoire des mines en particulier et de l'action contre les mines en général. Les renseignements recueillis et analysés par l'Observatoire des mines sont mis à jour et publiés dans le rapport annuel de l'Observatoire et intégrés à la base de données que l'on peut consulter en ligne.<sup>23</sup> Action Mines Canada est également membre du comité de coordination de la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres (CIIM) et joue un rôle actif dans plusieurs de ses groupes de travail.

### ***La Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et la Conférence sur le désarmement (CD)***

Bien que le Canada ait signé et ratifié tant le document initial que le protocole amendé de la CCAC qui traite des mines terrestres, il a aussi régulièrement soutenu que le Traité d'interdiction des mines est le meilleur moyen d'obtenir l'interdiction totale des mines AP et de promouvoir l'action contre les mines. Lors de la première conférence annuelle des États parties au Protocole II amendé de la CCAC tenue à Genève en décembre 1999, la déclaration canadienne réaffirme cette position. Le Canada continue d'estimer que la seule solution durable et efficace du problème des mines antipersonnel réside dans l'interdiction complète de leur production, de leur stockage, de leur commerce et de leur emploi. Les limitations partielles comme celle que prévoit le Protocole II amendé doivent être considérées comme étant une étape importante, mais provisoire, sur la voie de l'élimination totale de ces armes, lesquelles, de par leur emploi concret et en vertu de leur conception technique, sont de toute évidence des armes aveugles. »<sup>24</sup>

Le 10 décembre 1999, le Canada a présenté son rapport aux termes de l'article 13. Dans ce rapport, le Canada insiste à nouveau pour donner la primauté au Traité d'interdiction des mines sur les obligations inscrites dans la CCAC.<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> Chiffres remis par le secrétariat du PJAACM.

<sup>23</sup> Voici l'adresse : <http://www.lm-online.org>.

<sup>24</sup> Déclaration de Bob Lawson, principal conseiller politique et coordonnateur adjoint à l'action contre les mines, à la Première conférence annuelle des États parties au Protocole II de la CCAC, Genève, le 15 décembre 1999.

<sup>25</sup> Rapport annuel présenté par le Canada aux termes de l'article 13, alinéa 4 du Protocole II tel qu'amendé le 3 mai 1996, le 10 décembre 1999.

La délégation canadienne a proposé aux États parties des mesures relatives à l'article 2 (définitions) et l'article 14 (sur la conformité) du Protocole II afin de les rendre davantage conformes au Traité d'interdiction des mines. Une autre proposition avait trait aux mines antichar et à la nécessité de mieux protéger les civils contre leurs effets. Dans sa déclaration, le délégué a affirmé que le Canada appuierait les efforts visant à élaborer des normes minimales de détectabilité des mines antichar similaires à celles qui sont actuellement en place dans le cas des mines AP. « En outre, notre pays est également favorable aux efforts visant l'examen de la limitation ou de l'interdiction totale des mines anti-véhicules déclenchées à distance qui ne sont pas dotées de dispositifs d'autodestruction ou d'autodésactivation. »<sup>26</sup>

Le Canada a participé à la session de la conférence sur le désarmement (CD) tenue en janvier 2000 mais n'a fait aucune déclaration concernant les mines AP. Cependant, à la session de janvier 1999, le Canada a déclaré qu'il n'appuierait aucune mesure qui affaiblirait ou entraverait l'efficacité du Traité d'interdiction des mines. « Si de telles négociations ont lieu effectivement, les seules normes que nous accepterons seront celles de la Convention sur l'interdiction des mines. Le Canada ne consentira pas à revenir en arrière par rapport à ce qui avait été convenu en droit international. »<sup>27</sup>

## **Production**

Les dernières mines produites au Canada ont été fabriquées par SNC Industrial Technologies dans son atelier de Le Gardeur (Québec). La production a cessé en 1992 et la capacité de production a été détruite en 1998.<sup>28</sup> En 1999, SNC-Lavalin International a créé un service d'action antimines. Pour plus de détails sur la production canadienne passée et sur l'exportation des mines AP C3A1/2, avant la signature du Traité d'interdiction des mines, voir le rapport de l'*Observatoire des mines (1999)*.

## **Solutions de rechange aux mines AP**

Le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), créé en 1998, est une initiative conjointe du ministère de la Défense nationale et d'Industrie Canada (le centre a d'abord été connu sous le nom de Centre canadien des technologies antimines). Pour ses recherches, le CCTD utilise les installations du Centre de recherches pour la défense de Suffield (CRDS) près de Medicine Hat (Alberta). Le mandat CCTD est, entre autres, de chercher des solutions de rechange aux mines AP, « afin de montrer que des solutions de rechange viables, plus humaines et ne ciblant pas les civils peuvent être élaborées pour amener plus de pays à signer la Convention. »<sup>29</sup> La charte du CCTD décrit cet aspect du mandat du Centre : « bien qu'il n'existe pas de technologie ou de dispositif unique qui puisse remplacer parfaitement les mines antipersonnel, il existe peut-être des solutions de

---

<sup>26</sup> Déclaration de Bob Lawson, principal conseiller politique et coordonnateur adjoint à l'action contre les mines, à la Première conférence annuelle des États parties au Protocole II de la CCAC, Genève, le 15 décembre 1999.

<sup>27</sup> Ambassadeur Mark Moher, déclaration à la CD, janvier 1999.

<sup>28</sup> Gouvernement du Canada, communiqué de presse n° 5 annonçant unilatéralement un moratoire complet sur la production, l'exportation et l'usage opérationnel des mines AP, le 17 janvier 1996. D'autres sources indiquent qu'elle a cessé en 1994. Voir Mark Abley, *The Gazette*, Montréal, le 17 novembre 1994 ; *Jane's Military Vehicles and Logistics*, 1994-1995, p. 175. Voir aussi les rapports déposés par le Canada aux termes de l'article 7, le 27 août 1999 et le 27 avril 2000. <http://domino.un.org> »ottawa.

<sup>29</sup> Communiqué de presse du gouvernement sur le lancement du Centre, le 25 août 1998.

rechange pouvant produire le même effet que ces mines, tout en respectant les contraintes de la Convention, dans certaines circonstances et face à certains dangers. Il reviendrait au Centre d'étudier ces solutions de rechange, de les documenter et de déterminer les technologies nécessaires à leur mise en œuvre.»<sup>30</sup> Le CCTD entend mener ses recherches pour trouver des solutions de rechange aux mines antipersonnel en acquérant, modifiant ou mettant au point des modèles conçus par ordinateur (voir plus loin) en vue d'analyser les solutions de rechanges proposées et de mettre au point des détecteurs et des technologies de commandement et de contrôle pouvant être intégrés aux solutions de rechange.<sup>31</sup> Son budget a été fixé à 1,5 million de dollars canadiens pour une période de cinq ans.

Action Mines Canada a fait état de ses préoccupations quant à l'utilisation du Fonds canadien d'action contre les mines pour financer la recherche de solutions de rechange aux mines terrestres.<sup>32</sup>

M. Bob Suart, directeur du Centre, déclare que les activités du CCTD correspondent aux recherches menées par l'OTAN en vue de trouver des solutions de rechange aux mines. Il affirme catégoriquement que le CCTD ne cherche que des solutions non meurtrières.<sup>33</sup> Selon M. Suart, l'OTAN mène des recherches sur des solutions de rechange depuis 1998 en vertu de ce qu'il appelle « NATO SAS 023 ». « L'OTAN est inquiète : si l'armée abandonne l'emploi des mines AP, quelles seront les conséquences et quelles mesures faudra-t-il prendre pour compenser cette perte. Il est tout à fait possible que l'OTAN trouve un nouveau système d'armements et cela ne nous intéresse pas », déclare M. Suart. « Nous n'avons pas le budget nécessaire pour élaborer d'autres systèmes d'armements, nous ne sommes pas intéressés à le faire et nous n'avons pas le mandat de le faire. »<sup>34</sup> Sous l'égide du CCTD, le personnel de recherche opérationnelle du ministère de la Défense nationale participe aux réunions de l'OTAN ; cette participation constitue la contribution canadienne à l'étude de l'OTAN sur la recherche de solutions de rechange aux mines AP. « Aucun fonds du CCTD n'a été versé ou affecté à la recherche d'autres solutions » a déclaré le directeur à l'Observatoire des mines.<sup>35</sup>

Le CCTD a entrepris une recherche opérationnelle par ordinateur, afin d'obtenir des données quant à l'utilité militaire des mines AP. Menée par la Direction des concepts stratégiques (Opérations terrestres), l'étude a examiné comment les mines AP ont été utilisées au cours des guerres afin de déterminer les lacunes opérationnelles qu'entraînerait le retrait des mines AP des inventaires militaires. Tel que consigné au procès-verbal du comité de gestion du CCTD, le 26 février 1999, les résultats préliminaires de la recherche laissent supposer que le retrait des mines AP du champ de bataille n'aurait qu'un impact marginal et qu'il n'existe aucune technologie de remplacement évidente.<sup>36</sup> Pour le CCTD, la prochaine étape dans la recherche de

---

<sup>30</sup> *CCMAT Project Charter*, octobre 1998. Traduction AMC.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Action Mines Canada, lettre aux ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de la Coopération internationale et de l'Industrie, avec copie au directeur du CCTD, le 29 janvier 1999.

<sup>33</sup> Entrevue téléphonique avec M. Stuart, directeur du CCTD, le 28 juin 2000. Traduction AMC.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Valerie Warmington, « CCMTA Work on Alternatives to AP Landmines Summary », sans date.

solutions de rechange aux mines sera de construire les modèles informatiques afin d'évaluer les solutions de rechange proposées.

Action Mines Canada a été invité à siéger au comité de gestion du CCTD mais, compte tenu de ses inquiétudes vis-à-vis des solutions de rechange aux mines (particulièrement l'utilisation possible des fonds attribués à l'action humanitaire pour l'élaboration d'armes de rechange) a décidé de siéger à titre d'observateur seulement et n'a aucun droit de vote dans le choix des projets.

### **Transfert et transit**

Le Canada fait la distinction entre le transfert et le transit des mines AP. Il continue à soutenir que si le transfert (importation-exportation) des mines AP est interdit en vertu de la Convention, cette dernière ne dit rien au sujet du transit des mines. « Le transit est le mouvement d'une partie du territoire d'un État à une autre partie du territoire du même État. Le Canada n'a aucune obligation légale d'interdire le transit des mines en provenance d'un autre État, passant par son territoire. Toutefois, le Canada décourage ces agissements. »<sup>37</sup> Un certain nombre d'États parties, de même que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), sont d'avis que le transit est prohibé par le Traité d'interdiction des mines.<sup>38</sup>

### **Le stockage et la destruction**

La destruction des stocks canadiens, à l'exception de ceux qui sont destinés à la formation en déminage et à l'essai des techniques de déminage, a été complétée en novembre 1997.

Dans son intervention à l'ONU, en novembre 1999, l'ambassadeur du Canada pour l'action contre les mines, Daniel Livermore, a insisté sur le fait que la destruction des stocks de mines est une des plus importantes méthodes d'élimination des mines terrestres, car elle empêche le commerce et l'emploi des mines. « Le Canada rend hommage aux États qui ont partiellement ou totalement détruit leurs stocks de mines et exhorte tous les signataires de la Convention d'Ottawa à établir un calendrier pour la destruction de leurs stocks. Le Canada travaille en partenariat avec l'Ukraine pour l'aider à détruire ses mines antipersonnel et il exhorte les autres États qui ont les moyens de le faire à fournir une aide similaire partout où le besoin s'en fait sentir.»<sup>39</sup> Le ministre Axworthy a également insisté sur la volonté du Canada d'aider à détruire les stocks et a fait allusion à l'aide apportée par le Canada à l'Ukraine dans la destruction des 10 millions de mines en stocks.<sup>40</sup>

Selon les déclarations publiques faites par le ministre de la Défense, Art Eggleton, et le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, le Canada a choisi de conserver

---

<sup>37</sup> Kristeva Zoe, Questions politiques et multilatérales, MAÉCI-ILX, facsimile, le 11 février 1999. Traduction AMC.

<sup>38</sup> Cette question a fait l'objet de discussion aux réunions du Comité d'experts sur l'état général de la Convention tenues à Genève en janvier et mai 2000. Il faut tenir compte non seulement de l'interdiction visant le transfert mais aussi de l'interdiction d'apporter un concours à une activité interdite.

<sup>39</sup> Déclaration de Daniel Livermore à la 54e Session de l'AGNU, point 35 : Action antimines, le 18 novembre 1999, New York.

<sup>40</sup> Communiqué de presse no 262, le 1er décembre 1999, « M. Axworthy souligne l'anniversaire de l'action contre les mines à Ottawa » ; notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à un petit déjeuner-conférence, Ottawa (Canada), le 3 décembre 1999.

tout au plus 2 000 mines AP à des fins de formation, conformément à l'exception consentie par l'article 3 du traité. Ce maximum autorisé n'a pas été inscrit dans la loi canadienne mais semble émaner d'une directive ministérielle.<sup>41</sup> Le deuxième rapport présenté par le Canada aux termes de l'article 7 de la convention mentionne clairement que le ministère de la Défense nationale (MDN) conserve 2 000 mines au plus aux fins de la formation.<sup>42</sup> Ces chiffres varieront avec le temps, au fur et à mesure que les mines seront utilisées (au rythme prévu de 50 par année) et que des mines étrangères seront importées. Le Canada a déjà ainsi importé des mines de Géorgie.

Après que la CIIM ait demandé aux États, en décembre 1999, d'inclure dans leur rapport aux termes de l'article 7 les données relatives à l'emploi prévu et réel des mines conservées aux fins de formation, le Canada a ajouté des détails sur cet aspect dans son deuxième rapport. « Le Canada conserve des mines AP actives pour étudier l'effet des explosions sur l'équipement, pour former les soldats aux méthodes de désamorçage des mines AP actives et pour démontrer les effets des mines terrestres. Par exemple, les mines actives aident à déterminer si les tenues, les chaussures et les éléments de protection protégeront adéquatement le personnel de déminage. Les mines actives sont utilisées par le site de recherches du ministère de la Défense situé à Suffield en Alberta et par divers établissements d'entraînement militaire au Canada. Le MDN représente l'unique source de mines AP pouvant être utilisées par l'industrie canadienne afin de tester l'équipement. »<sup>43</sup>

Au cours des entrevues menées en préparation du rapport de l'Observatoire des mines pour 1999, nous avons appris que les stocks de mines AP utilisées aux fins de la formation pourraient être conservés à la base de Dundurn (Saskatchewan) et au centre de recherche pour la défense de Valcartier (Québec).<sup>44</sup>

Dans son premier rapport aux termes de l'article 7, le Canada affirme détenir un stock de 1 781 mines aux fins de la formation.<sup>45</sup> Dans son deuxième rapport, le Canada déclare que son stock de mines destinées à la formation s'élève à 1 668.<sup>46</sup> Ainsi, 113 mines au total ont été utilisées entre le 31 juillet 1999 et le 14 mars 2000 dont 84 mines AP aux fins de la recherche et du développement et 29 mines AP aux fins de la formation des Forces canadiennes. Presque toutes ces mines (106) ont été mises en place à la Base des Forces canadiennes de Suffield (Alberta) à des fins de recherche et de développement en matière de détection des mines, de mise au point de l'équipement de déminage et de d'élaboration des techniques de détection des mines.<sup>47</sup>

Au 14 mars 2000, les stocks canadiens de 1 668 mines réservées à la formation comprenaient 962 mines C3A2 (Canada), 485 M16A1 /2 (États-Unis), 42 PMA-1 (ex-

---

<sup>41</sup> Entrevue téléphonique avec le colonel Normand Levert, officier de liaison avec l'Équipe d'action contre les mines (ILX), le 23 février 1999 ; entrevue téléphonique avec le Lt-col. J.-P. Chabot, Direction générale de la Politique de contrôle des armements et de la prolifération, le 23 février 1999 ; entrevue téléphonique avec le major Perrin, avril 1998 ; Observatoire des mines-Fredenburg, février 1999.

<sup>42</sup> Rapport aux termes de l'article 7, formule D, présenté le 27 avril 2000, pour la période du 1er août 1999 au 14 mars 2000.

<sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Entrevue téléphonique avec le major Perrin, avril 1998 ; entrevue téléphonique AMC-Fredenburg, février 1999 ; entrevue téléphonique AMC-Levert, février 1999.

<sup>45</sup> Rapport aux termes de l'article 7, formule D, présenté le 27 août 1999, pour la période du 1er janvier 1999 au 31 juillet 1999.

<sup>46</sup> Rapport aux termes de l'article 7, formule D, présenté le 27 avril 2000.

<sup>47</sup> Ibid., formule C.

Yougoslavie), 28 PMA-2 (ex-Yougoslavie), 30 PMA-3 (ex-Yougoslavie) 84 PP-MI-No. 1 (Tchécoslovaquie), 15 VS50 (Italie), 10 VAL M69 (Italie), 8 VS MK2 (Italie) et 4 SB-33 (Italie). Le Canada a en outre importé 67 mines PMN-2 de Géorgie et les a ajoutées aux stocks canadiens à des fins de formation en déminage et d'essai des technologies. »<sup>48</sup>

En plus de contribuer au programme avec l'Ukraine, le Canada a envoyé une délégation au Honduras et au Nicaragua, en février 2000, pour apporter une aide technique à la destruction des stocks de mines AP.<sup>49</sup> En décembre 1999 et mars 2000, à l'occasion de la réunion du comité d'experts sur la destruction des stocks, le général Gordon Reay (à la retraite) a présidé la séance traitant de la destruction des stocks considérée comme un aspect intégral de l'action contre les mines, et a fait un exposé sur le sujet. Le général Reay agit à titre de conseiller sur la destruction des stocks auprès de l'Équipe canadienne d'action contre les mines.

Le MAÉCI travaille présentement avec le Service de l'action antimines de l'ONU en vue de mettre au point un site Web-base de données sur la destruction des stocks à titre de contribution en nature. Le site proposé aura pour but de permettre à la communauté d'action contre les mines d'échanger l'information sur tous les aspects de la destruction des stocks, facilitant ainsi la coopération entre les donateurs et les bénéficiaires éventuels et diffusant de manière plus efficace les meilleures pratiques et les normes relatives aux expériences et à l'expertise en matière de destruction des stocks.

Le Canada conserve des stocks de mines Claymore. Le nombre de ces mines conservées au Canada est inconnu ; ces renseignements ne figurent dans aucun des rapports présentés jusqu'à ce jour par le Canada aux termes de l'article 7.

## Emploi

### *Les mines Claymore*

En octobre 1999, les Forces canadiennes participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ont apporté des mines Claymore au Timor oriental. Bien que rien ne laisse croire que les mines Claymore aient été utilisées, l'incident a attiré beaucoup d'attention dans les médias au début de février 2000. Un capitaine des Forces canadiennes aurait déclaré que moins de 100 mines Claymore ont été apportées au Timor oriental.<sup>50</sup>

Dans une lettre adressée le 18 février au ministre Axworthy, Action Mines Canada fait état de ses inquiétudes quant à la possibilité que les mines Claymore soient utilisées de l'une de deux façons possibles : en mode télécommandé (déclenchées à distance) ou activées par un fil-piège (c'est-à-dire déclenchées par la victime). La lettre d'AMC ne portait pas sur le fait que les Forces canadiennes auraient pu utiliser les mines Claymore de manière à ce qu'elles soient déclenchées par la victime (activées par un fil-piège). AMC a déclaré : « Bien qu'il soit entendu que l'emploi de ces armes en mode télécommandé n'est pas interdit en vertu du Traité d'interdiction des mines, nous ne sommes pas convaincus que des modifications apportées à ces mines constituent une

---

<sup>48</sup> Ibid., formule D.

<sup>49</sup> Communiqué de presse no. 134, « Les ministres Axworthy et Minna annoncent une aide financière en faveur de projets d'action antimines dans les Amériques », le 4 juin 2000.

<sup>50</sup> Dennis Bueckert, « Canadian Forces issued mines despite campaign », *Ottawa Citizen* du 14 février 2000. Voir aussi « Les Canadiens sont équipés de mines », *Le Journal de Québec*, édition du 14 février 2000.

manière adéquate de répondre aux préoccupations quant à l'action aveugle et à l'impact négatif à long terme de ces engins. Bien que les modifications laissent supposer un changement d'intention, elles ne modifient en rien le caractère fondamental de l'arme.<sup>51</sup>

La réponse du ministre, en date du 20 juin 2000, affirme que les mines C19 et M18 A1 sont conçues de la même manière et comprennent un orifice pour l'allumeur dans lequel est placé le détonateur. La lettre explique ensuite qu'il existe deux types de détonateur : le détonateur télécommandé (par l'application d'un courant électrique) et le détonateur activé mécaniquement c'est-à-dire par la victime. « Seul ce dernier type de détonateur peut être muni d'un fil-piège. Un fil-piège serait incompatible avec le premier type de détonateur (télécommandé). Permettez-moi d'insister sur le fait que les Forces armées canadiennes ne possèdent pas, et ne sont pas autorisées à posséder, des détonateurs activés par la victime pour utilisation avec la mine C19. Le Canada ne stocke que des détonateurs télécommandés et ne possède tout simplement pas le matériel nécessaire pour convertir la mine C19 en une mine antipersonnel. »<sup>52</sup> Le personnel des Forces canadiennes a été avisé par différents moyens que l'emploi des mines AP et l'emploi non autorisé des mines Claymore, c'est-à-dire en les munissant d'un piège pour que la mine soit activée par la victime, est illégal et punissable aux termes de la loi canadienne.<sup>53</sup>

### *Opérations interarmées*

Le Canada a annexé la déclaration qui suit sur les opérations interarmées à son instrument de ratification du Traité d'interdiction des mines : « Le Gouvernement du Canada comprend que, pour ce qui concerne les opérations, exercices ou autres activités militaires sanctionnés par les Nations Unies ou d'autre manière conformes au droit international, les Forces canadiennes ou les Canadiens qui participent à ces opérations, exercices ou autres activités militaires avec les forces armées d'États non parties à la Convention qui se livrent à des activités prohibées par celle-ci, ne seront pas réputés, du seul fait de leur participation, assister, encourager ou inciter quiconque au sens de l'article 1, paragraphe 1(c). »<sup>54</sup> La Loi canadienne stipule en outre que la participation à des

---

<sup>51</sup> Lettre d'Action Mines Canada au ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, le 18 février 2000. *Traduction AMC*. La lettre était accompagnée d'un document d'information générale de deux pages.

<sup>52</sup> Lettre du ministre Lloyd Axworthy à Action Mines Canada, reçue le 23 juin 2000. *Traduction AMC*. Les renseignements obtenus de différentes sources par AMC sont contradictoires : certains confirment, d'autres nient, qu'il est possible d'apporter des modifications aux mines Claymore présentement dans les stocks canadiens, ou que ces modifications ont été apportées, afin d'y attacher un fil-piège ou de faire en sorte qu'elles soient déclenchées par la victime.

<sup>53</sup> Rapports aux termes de l'article 7 et rapport présenté à la CAC – protocole II amendé, le 10 décembre 1999. Cependant, selon les rapports obtenus par AMC, dans deux occasions différentes au moins, soit au printemps 2000 à Montréal, au Québec, et en Colombie-Britannique, des représentants du ministère de la Défense nationale ont passé outre au Traité d'interdiction des mines et dit que le Canada utiliserait des mines AP dans un conflit, ce qui soulève des préoccupations quant à la manière dont la position du Canada est communiquée aux échelons inférieurs des Forces armées. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international examinerait la question.

<sup>54</sup> Traités multilatéraux déposés auprès du secrétaire général de l'ONU. *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* C.N. 473.1997.TREATIES-2.

opérations aux côtés d'un État qui n'est pas partie à la Convention est autorisée « si cette participation ne constitue pas une collaboration active à ces activités interdites ».<sup>55</sup>

Les fonctionnaires canadiens ont expliqué que la déclaration vise principalement à garantir que le personnel militaire canadien puisse participer pleinement aux opérations interarmées, par exemple dans le cadre de l'OTAN, sans crainte de poursuites.<sup>56</sup>

Action Mines Canada a fait état de ses préoccupations relativement aux opérations interarmées dans le Rapport 1999 de l'Observatoire des mines. Depuis, l'alliance de l'OTAN a participé au conflit militaire au Kosovo et en Yougoslavie. Durant ce conflit, les États-Unis ont conservé le droit d'utiliser les mines AP (bien qu'ils ne l'aient pas fait) rendant ainsi plus immédiates et plus tangibles encore les inquiétudes exprimées au sujet des conséquences de l'emploi des mines AP par un État non partie à la convention durant une opération militaire. En septembre 1999, Action Mines Canada a écrit au ministre Axworthy lui demandant d'appuyer l'appel lancé par la CIIM pour l'adoption d'une politique de non utilisation des mines AP par l'OTAN. Bien que nous n'ayons pas reçu de réponse par écrit, les fonctionnaires du MAÉCI ont informé AMC que la politique du gouvernement sur les opérations interarmées demeure inchangée.

### **Financement de l'action contre les mines**

Le 3 décembre 1997, au moment de la signature du Traité d'interdiction des mines à Ottawa, le premier ministre Chrétien a annoncé la création d'un fonds de 100 millions de dollars canadiens (67,3 millions \$US) sur une période de cinq ans, pour la mise en œuvre du traité.<sup>57</sup> Le fonds annoncé est devenu le Fonds canadien contre les mines auquel participent quatre ministères fédéraux : l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada (IC).

À moins d'indication contraire, les projets énumérés ici ont été financés durant l'exercice financier 1999-2000, soit entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Pour l'exercice financier 1999-2000, le Canada a consacré 26 millions de dollars canadiens (16,7 millions \$US) à l'action contre les mines, une augmentation considérable par rapport au montant versé l'année précédente, soit 9,5 millions \$US.<sup>58</sup>

---

<sup>55</sup> Lois du Canada, chapitre 33, *Loi de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*. Projet de loi C-22 adopté le 27 novembre 1997.

<sup>56</sup> Communication électronique de Bob Lawson, principal conseiller politique, ILX-MAÉCI, reçue le 15 mars 1999. *Traduction AMC*.

<sup>57</sup> Allocution du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion de la Conférence de signature de la Convention sur l'interdiction universelle des mines antipersonnel, Ottawa, le 3 décembre 1997. Pour une description du Fonds canadien d'action contre les mines, voir le rapport de l'Observatoire des mines (1999), p. 235 ; la base de données de l'ONU sur les sommes investies en faveur de l'action contre les mines ([www.un.org/Depts/dpko/mine/](http://www.un.org/Depts/dpko/mine/)).

<sup>58</sup> Le total pour l'exercice financier 1999-2000 est basé sur la valeur totale des projets recensés dans le présent rapport (26 021 215 \$CAN). Le montant cité pour l'exercice financier 1998-1999 correspond au total indiqué par le Gouvernement du Canada dans la base de données de l'ONU sur l'action contre les mines pour l'année 1998. Toujours dans la même base de données, le Canada rapporte avoir dépensé 15,4 millions \$US pour l'année 1999.

### ***Rapports du gouvernement***

Le gouvernement canadien fait montre de beaucoup de transparence dans ses rapports sur la manière dont les fonds sont dépensés pour l'action antimines, tant au Canada qu'à l'étranger. On trouve l'information dans les rapports annuels déposés au Parlement, dans les communiqués de presse, les rapports et publications régulières, sur les sites Web des ministères et la base de données de l'ONU sur les sommes investies en faveur de l'action contre les mines comprend la liste détaillée des dépenses.

Le gouvernement dépose annuellement, au Parlement, un rapport sur les activités et projets appuyés par le Fonds canadien contre les mines terrestres. L'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères rend compte des dépenses au nom des quatre ministères responsables de la gestion de ce fonds. Le premier rapport annuel (1998-1999) a été présenté au Parlement le 3 décembre 1999, jour du deuxième anniversaire de la signature du Traité d'interdiction contre les mines. Le document intitulé « Après la terreur, l'espoir. Rapport de 1998-1999 sur le Fonds canadien contre les mines terrestres » est accessible au grand public et on peut le consulter sur le site Web du ministère des Affaires étrangères consacré aux mines, « Passage ».<sup>59</sup>

Le rapport donne un bon aperçu général de la question des mines et des efforts internationaux déployés pour mettre en œuvre le traité. Il décrit en outre les nombreuses mesures prises par le Gouvernement du Canada pour respecter son engagement vis-à-vis du traité, notamment la production de rapports par pays bénéficiant de l'aide du Canada dans la lutte contre les mines. Le rapport comprend généralement une brève description de chaque projet ou programme, le nom des partenaires gouvernementaux ou non gouvernementaux et les montants versés.<sup>60</sup> Les projets sont répertoriés selon les différents aspects de l'action contre les mines.

### ***Base de données de l'ONU sur les sommes investies en faveur de l'action contre les mines***

L'Équipe d'action contre les mines (ILX-MAÉCI) a fait une contribution remarquable à l'élaboration et au fonctionnement de la base de données de l'ONU sur les sommes investies en faveur de l'action contre les mines. Plus les pays seront nombreux à fournir des données, plus cette base sera utile et plus elle donnera un portrait complet de l'action contre les mines à l'échelle mondiale. La base de données permet d'avoir accès aux rapports annuels des pays donateurs lesquels comprennent la description du financement accordé par pays bénéficiaire et par programme régional, multilatéral ou thématique. Chaque dépense de programme inscrite comprend le nom du pays, le montant en dollars américains, la source de financement (p. ex. ministère ou agence), le type de contribution (monétaire ou en nature), le type d'activité (p. ex. aide aux victimes, action intégrée contre les mines), la description du programme et l'organisme de financement ou agence d'exécution). Les contributions de programme versées à chaque pays y sont totalisées.

---

<sup>59</sup> Voici l'adresse électronique : [www.mines.gc.ca/french/index.html](http://www.mines.gc.ca/french/index.html)

<sup>60</sup> « Après la terreur, l'espoir. Rapport de 1998-1999 sur le Fonds canadien contre les mines terrestres », présenté au Parlement canadien par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, le 3 décembre 1999, p. 36.

### *Politique gouvernementale sur le financement de l'action contre les mines*

Le Fonds canadien contre les mines terrestres applique les critères suivants au financement des projets : impact humanitaire des mines ou impact sur le développement du pays bénéficiaire, engagement politique du pays bénéficiaire vis-à-vis du Traité d'interdiction des mines, engagement du pays bénéficiaire à mener une action contre les mines, capacité canadienne, et neutralité et impartialité.<sup>61</sup>

En plus de respecter les critères ci-dessus, les projets financés par l'Agence canadienne de développement international doivent être conformes aux objectifs de programmation de l'ACDI dans le pays visé et faire une analyse acceptable des rôles des hommes et des femmes et de l'environnement.<sup>62</sup> L'ACDI continue de travailler afin d'améliorer ses activités dans le domaine de l'action contre les mines (démontage, enquêtes, sensibilisation aux dangers des mines et aide aux victimes). À la suite de changements apportés à l'ACDI, la gestion des projets des ONG canadiennes est passée à l'Unité d'action contre les mines ce qui devrait permettre de les intégrer davantage au programme global de l'ACDI dans le domaine de l'action contre les mines.

Outre ces critères, le gouvernement canadien a également commencé à élaborer des instruments de mesure des progrès et des lignes directrices qui s'appliqueront au financement des programmes ou projets et influenceront sur l'orientation générale du financement canadien au chapitre de l'action antimines. L'Équipe d'action contre les mines (ILX) du ministère des Affaires étrangères a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ces politiques.

Le 1er mai 1999, l'Équipe a publié un document intitulé « À pas mesurés : évaluation des progrès mondiaux en matière d'action contre les mines » qui affirme l'importance de définir des indicateurs pour mesurer les progrès dans la lutte contre les mines terrestres.<sup>63</sup> Le MAÉCI propose des indicateurs de progrès pouvant s'appliquer aux initiatives canadiennes et qui permettraient de mesurer les progrès accomplis jusqu'à présent. Parmi les indicateurs proposés dans le rapport, mentionnons : l'interdiction de la production, du stockage, du commerce et de l'emploi des mines antipersonnel ; la réduction du nombre de victimes, le déminage des sols ; l'aide aux victimes des mines et à leurs collectivités ; la sensibilisation aux dangers des mines ; et l'amélioration de l'information sur l'action contre les mines et de la planification.<sup>64</sup> Depuis la parution du rapport, le personnel de l'Équipe ILX a consulté plusieurs intervenants et continue à améliorer les indicateurs qui serviront à mesurer ces progrès.<sup>65</sup>

L'Équipe d'action contre les mines (MAÉCI) a en outre rédigé un ensemble de lignes directrices qui visent à donner un cadre de travail pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'action contre les mines.<sup>66</sup> Les lignes directrices

---

<sup>61</sup> Dossiers d'Action Mines Canada.

<sup>62</sup> Ibid.

<sup>63</sup> Voir [www.mines.gc.ca/english/documents/measeng-final.htm](http://www.mines.gc.ca/english/documents/measeng-final.htm).

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> L'ébauche des lignes directrices a été communiquée aux ONG canadiennes à l'occasion de réunions tenues en mars et en avril 2000.

<sup>66</sup> L'Équipe d'action contre les mines a présenté les lignes directrices et les indicateurs de progrès en matière d'action contre les mines au cours d'une consultation sur l'action contre les mines tenue à Ottawa (Canada) le 17 mars 2000. Des organisations canadiennes clés dans le domaine de l'action contre les mines ont également présenté des exposés sur les plans et les priorités pour l'exercice financier 2000-2001 et les capacités canadiennes relativement à l'action contre les mines.

portent sur les six secteurs suivants : l'information et la planification en matière d'action contre les mines; le déminage des terres ; les programmes de sensibilisation aux dangers des mines et la réduction du nombre de victimes ; les besoins des victimes des mines terrestres; l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines AP et le soutien de l'action contre les mines.

Les indicateurs servant à mesurer les progrès de l'action contre les mines proposés par le Canada visent à permettre à la communauté engagée dans la lutte contre les mines de faire le point sur son action, pays par pays. Ils permettront aux gouvernements donateurs, aux ONG et aux organismes internationaux de déceler les lacunes, de déterminer quelles formules d'exécution sont les plus ou les moins efficaces et d'indiquer où on peut renforcer les succès en déployant plus d'efforts. Parallèlement à ce processus, deux consultations du MAÉCI ont eu lieu au Canada sur les différentes normes internationales et sur la capacité canadienne en matière d'action contre les mines.

### ***Les programmes d'action contre les mines financés par le Fonds canadien contre les mines terrestres***

#### **Déminage**

*Bosnie-Herzégovine* Déploiement de 550 démineurs formés par la Force de stabilisation-Entité-Forces armées et de deux mini-fléaux Bozena. Réalisé par la Division canadienne d'ingénierie de la Force de stabilisation. 630 000 \$CAN (423 990 \$US). Appui consenti à Akcija Mina, une ONG bosniaque engagée dans le déminage, en partenariat avec Handicap International. 790 000 \$CAN (531 670 \$US) ; formation et déploiement de 24 démineurs bosniaques dans le cadre d'un projet de la Norwegian People's Aid dans le canton de Sarajevo. 250 000 \$CAN (168 250 \$US) ; formation et déploiement de 12 chiens détecteurs de mines et de leurs maîtres bosniaques. Réalisé par le Centre canadien de déminage international (CCDI). 350 000 \$CAN (235 530 \$US)

*Cambodge* : Financement de relais au Centre cambodgien d'action contre les mines (CCAM) pour l'aider à faire face à des besoins financiers à court terme pendant qu'il apporte les réformes nécessaires à ses pratiques de gestion. 400 000 \$CAN (269 200 \$US) ; formation des cadres moyens du CCAM. 11 000 \$CAN (7 403 \$US)

*Équateur* : Contribution au Fonds d'affectation spéciale de l'OEA pour un programme de déminage en Équateur et au Pérou. L'objectif est de permettre à l'OEA de coordonner et d'exécuter des opérations dans le cadre du programme. 200 000 \$CAN (134 600 \$US) ; fonds attribués au gouvernement de l'Équateur pour le déminage et l'équipement protecteur pour le déminage. 92 500 \$CAN (62 253 \$US).

*Jordanie* : Fonds attribués au Centre canadien de déminage international qui fournira l'équipement protecteur pour le déminage. 500 000 \$CAN (336 500 \$US).

*Moldavie* : Achat de 10 tenues de protection personnelle pour le déminage pour les ingénieurs de l'armée moldave. Les tenues protectrices, modèle SRS-5, sont fabriquées par Med-Eng Systems of Canada. 120 000 \$CAN (80 760 \$US).

*Nicaragua* : Fonds visant à renforcer le Programme d'aide au déminage de l'OEA, particulièrement dans la région frontalière avec le Honduras connue sous le nom de Front opérationnel no. 4. Le Canada et la Norvège financent ce programme de deux ans assumant les frais d'opération sur le terrain, le coût des tenues protectrices, des vivres, l'assurance pour l'entretien des véhicules et des frais d'administration minimales 1 000 000 \$CAN (673 000 \$US) ; écriteaux de marquage des champs de mines pour l'OEA. 4 984 \$CAN (3 354 \$US)

*Pérou* : Contribution au Fonds d'affectation spéciale de l'OEA pour le programme de déminage au Pérou et en Équateur. L'objectif est de permettre à l'OEA de coordonner et d'exécuter des opérations dans le cadre du programme. 200 000 \$CAN (134 600 \$US) ; fonds versés au gouvernement du Pérou pour l'équipement protecteur de déminage. 92 500 \$CAN (62 253 \$US).

*Canada* : Fonds versés au Centre canadien de déminage international pour la mise sur pied d'un centre de dressage pour chiens détecteurs d'explosifs.

### **Sensibilisation aux dangers des mines**

*Angola* : Par l'intermédiaire de quatre ONG locales, l'UNICEF fait passer des messages dans la communauté pour sensibiliser la population aux dangers des mines en faisant appel au théâtre, spectacles de marionnettes, affiches, leurres en bois imitant les mines, chants et danses traditionnelles. Les groupes visés par ce projet sont les enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire) des collectivités déplacées qui se réinstallent dans les capitales provinciales de Huambo, Kuio, Huila et Bengo. 250 000 \$CAN (168 250 \$US) ; évaluation d'un programme de sensibilisation aux dangers des mines en Angola réalisée par CIET Canada. 60 000 \$CAN (40 380 \$US)

*Colombie* : Appui à l'UNICEF et au ministère de l'Éducation de la Colombie pour des activités de sensibilisation aux dangers des mines. 100 000 \$CAN (67 300 \$US)

### **Aide aux victimes**

*Afghanistan* : Fonds affectés au volet orthopédique du programme du PNUD en faveur des handicapés afghans. Couvrent les salaires, les matériaux servant à la fabrication des appareils orthopédiques, les séances de formation et des ateliers sur la normalisation de la technologie orthopédique et de la formation en physiothérapie. 300 000 \$CAN (201 900 \$US) ; fonds attribués pour offrir toute la gamme des services de réadaptation aux victimes des mines terrestres, particulièrement en orthopédie et en physiothérapie, services donnés par l'entremise de « Guardians », une ONG de Kandahar. Le Centre de réhabilitation de la Royal Ottawa financera également l'analyse des compétences et dispensera une formation appropriée au personnel de la clinique de Kandahar. 163 000 \$CAN (112 391 \$US).

*Afrique* : (ne vise pas un pays en particulier) : Soutien à l'OMS pour un programme pilote de mise à l'essai des outils servant à effectuer un sondage auprès des victimes de mines dans divers pays africains. 250 000 \$CAN (168 250 \$US)

*Bosnie-Herzégovine* : Contribution au Fonds d'affectation spéciale de la Slovénie pour l'aide aux victimes. 70 000 \$CAN (47 110 \$US)

*Cambodge* : Ce projet de Vision mondiale Canada a pour but d'assurer la réinsertion sociale de la population handicapée des provinces de Battambang, Pursat, Banteay Meanchey et Pailin. Pour ce faire, il donnera des compétences professionnelles aux personnes handicapées ou leur permettra d'établir une petite entreprise pour qu'elles deviennent autosuffisantes. 250 000 \$CAN (168 250 \$US)

*Amérique centrale* : Programme communautaire de réadaptation s'adressant aux victimes des mines terrestres en Amérique centrale ; initiative tripartite Canada-Mexique-Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Le programme a pour but général d'aider les victimes des mines terrestres du Nicaragua et du El Salvador dans un contexte de reconstruction après un conflit et d'intégrer les victimes des mines au développement de ces pays. L'initiative a été conçue en coopération avec le Mexique et l'OPS et après consultation avec les républiques d'Amérique centrale. Le programme comprend : 1) des services de réadaptation en milieu rural grâce à des programmes viables et à long terme de réadaptation basés sur la communauté, 2) la mise au point de prothèses ou d'appareils orthopédiques sur une base régionale ; et 3) un programme de réintégration socio-économique des victimes des mines terrestres. 750 000 \$CAN (504 750 \$US).

*El Salvador* : Le Projet « Healing Ourselves Healing The Land » vise à donner une formation aux victimes des mines terrestres pour la production de technologies respectueuses de l'environnement. Un prêt pour petite entreprise et une initiative économique locale contribueront au développement économique communautaire. Le Sierra Club de la Colombie-Britannique (le Projet GAIA) collabore avec une ONG locale dans la mise en œuvre de ce projet. 125 000 \$CAN (84 125 \$US).

*Guatemala* : En collaboration avec le gouvernement d'Israël, l'International Centre for Community Based Rehabilitation de l'Université Queens de Kingston (Canada) réalise ce projet d'aide aux victimes. Le projet a pour but de faciliter, après un conflit, la pleine réintégration sociale et économique des personnes handicapées grâce à la réadaptation basée sur la communauté. 200 000 \$CAN (134 600 \$US)

*Nicaragua* : Le Falls Brook Centre, en collaboration avec des partenaires locaux, dirige « Creating New Energy-Building the Future », un projet de sensibilisation des collectivités dans les régions à l'est et à l'ouest du Rio Coco. Le projet vise surtout à donner une formation en électrification solaire aux victimes des mines afin qu'elles puissent être employées en tant que distributeurs, monteurs et spécialistes de l'entretien des systèmes solaires communautaires dans les villages. Le projet fournit également des prothèses aux victimes des mines terrestres. 100 000 \$CAN (67 300 \$US)

*Ouganda* : Ce projet du Canadian Network for International Surgery vise à mettre sur pied une base de données qui facilitera la planification de programmes et l'allocation des ressources, afin d'améliorer les compétences des travailleurs de la santé dans les hôpitaux dispensant des soins d'urgence et de mieux sensibiliser le public à tous

les aspects des problèmes auxquels font face les victimes des mines. 75 000 \$CAN (50,475 \$US).

*Sierra Leone* : Appui à un programme de réadaptation des victimes, mis en œuvre par la Vietnam Veterans of America Foundation. 29 400 \$CAN (19 786 \$US).

*Yémen* : Le principal objectif du projet d'ADRA Canada est de dispenser des services communautaires de réadaptation aux personnes gravement handicapées et de donner une aide au niveau de la formation professionnelles pour que les victimes des mines et leurs familles puissent gagner un revenu. 150 000 \$CAN (100,950 \$US)

### **Action intégrée contre les mines**

*Bosnie et Herzégovine* : Appui organisationnel aux centres d'action contre les mines. Ce programme, mis en œuvre par le PNUD, appuie les fonctions de base des centres d'action contre les mines de la Bosnie-Herzégovine et finance l'envoi de conseillers techniques du ministère de la Défense nationale auprès de ces centres. 930 000 \$CAN (625 890 \$US)

*Cambodge* : Fonds versés à Geomatics Canada pour un levé de niveau un. 146000 \$CAN (90 858 \$US)

*Mozambique* : Les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), en partenariat avec CUSO, Handicap International et COCAMO (Coopération Canada Mozambique) appuient les activités de sensibilisation aux dangers des mines, l'aide aux victimes, le déminage de proximité et les activités de développement après le déminage, en étroite collaboration avec les autorités provinciales, les organismes de développement et les ONG locales. Les TCA (330 000 \$CAN) ont contribué un montant équivalent à celui consenti par l'ACDI (330 000 \$) ; un programme à trois volets qui appuiera et renforcera l'action contre les mines au Mozambique : préparation et conduite d'un levé national de niveau un réalisé par le Centre canadien de déminage international ; collecte d'information géospatiale pour la production de cartes à l'échelle de 1:50 000 qui faciliteront l'action contre les mines par diverses organisations de déminage partout au Mozambique ; et envoi de conseillers techniques canadiens en déminage auprès du Programme de déminage accéléré appuyé par l'ONU et chargé de former le personnel responsable des levés et de la gestion de la base de données. 1 716 000 \$CAN (1 154 868 \$US) ; aide d'urgence pour l'action contre les mines dans le cadre du programme réalisé par le Service d'action contre les mines des Nations unies après les inondations au Mozambique. Financement des activités de sensibilisation aux dangers des mines afin d'éviter l'augmentation du nombre d'accidents causés par les mines au retour de la population. 500 000 \$CAN (336 500 \$US)

*International* : Financement général alloué au Service de l'action antimines des Nations unies pour lui permettre de répondre aux situations humanitaires urgentes. Il est impossible de prévoir les situations humanitaires qui exigent l'action contre les mines à la suite de catastrophes naturelles ou de crises politiques. Chaque situation est différente et créé ou aggrave un problème de contamination par les mines, ce qui exacerbe davantage

la crise humanitaire sur le terrain. 250 000 \$CAN (168 250 \$US) ; financement général du Service de l'action antimines des Nations unies (non affectés à une fin particulière) 500 000 \$CAN (336 5000 \$US) ; fonds versés à la suite de l'appel spécial lancé par le CICR pour l'action contre les mines (1999-2003) afin de payer les dépenses liées à l'action préventive (sensibilisation aux mines) et à l'aide aux victimes (chirurgicale, médicale, hospitalière et réadaptation physique) dans les communautés les plus touchées par les mines. 300 000 \$CAN (201 900 \$US) ; fonds de démarrage pour la Fondation canadienne contre les mines (voir les détails plus loin). 550 000 \$CAN (370 000 \$US)

*République démocratique populaire lao* : Contribution au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour aider le Laos à acquérir une capacité nationale de gestion du programme d'action contre les mines. 150 000 \$CAN (100 950 \$US)

*Tchad* : Financement général du Centre tchadien d'action contre les mines. 150000 \$CAN (100 950 \$US)

### **Promotion et prévention**

*Cambodge et Vietnam* : Appui au Landmine Survivors Network pour un voyage de la Reine Noor visant à sensibiliser les deux pays aux dangers des mines. 10 000 \$CAN (630 \$US)

*Croatie* : Fonds versés à Strata Research pour la conférence régionale sur les mines terrestres tenue à Zabreb en juin 1999.

*Géorgie* : Appui à l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW) pour la tenue d'une conférence sur les mines terrestres à Tblisi en Géorgie. 20 000 \$CAN (13 460 \$US)

*Inde* : Aide à la All India Women's Conference pour six ateliers sur les mines organisées entre août 1999 et mars 2000. 30 000 \$CAN (20 190 \$US)

*International* : Financement général à la Campagne internationale pour interdire les mines (CIIM). 200 000 \$CAN (134 600 \$US) ; appui à l'Observatoire des mines de la CIIM. 200 000 \$CAN (134 600 \$US) ; appui à Action Mines Canada pour son travail visant à promouvoir l'interdiction des mines terrestres au Canada et à l'étranger. 306 000 \$CAN (205 938 \$US) ; appui au Centre for International and Security Studies de l'Université York pour la mise en œuvre du programme de recherche sur l'action contre les mines visant à promouvoir la recherche sur l'universalisation et la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines. 47 215 \$CAN (31 776 \$US)

*Nigeria* : Fonds pour un atelier sur l'action contre les mines organisé au Nigeria. Réalisé par African Topics Magazine et le Centre for Conflict Resolutoin and Peace Advocacy. 10 000 \$CAN (6 730 \$US)

*Russie* : Soutien à l'IPPNW pour les activités de la campagne pour interdire les mines en Russie et dans les ex-républiques soviétiques. 100 000 \$CAN (67 300 \$US)

*National* : Financement accordé à Cineflix pour un documentaire sur la crise engendrée par les mines. 30 000 \$CAN (20 190 \$US) ; contribution à la Campagne « Survivre à la paix » de la Croix-Rouge canadienne. 9 070 \$CAN (6 104 \$US) ; financement de « Interdisons les mines » une exposition organisée afin de sensibiliser le public à la question des mines et pour marquer le premier anniversaire de la Convention d'Ottawa. Réalisé par la Croix-Rouge canadienne. 99 725 \$CAN (67 114 \$US) ; fonds de démarrage pour la Fondation canadienne contre les mines. 450 000 \$CAN (320 850 \$US) ; contribution à Action Mines Canada pour le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines en vue de mieux sensibiliser le public canadien. 276 725 \$CAN (186 237 \$US)

### **Recherche et développement**

*Canada* : Financement des activités de recherche et de développement du Centre canadien des technologies de déminage (CCTD). 2 529 000 \$CAN (1 702 152 \$US)

### **Information**

*Bosnie-Herzégovine* : Mission d'information menée par Rebuild International afin d'explorer la possibilité de convertir les usines de production de mines. 59 640 \$CAN (40 138 \$US)

*Service de l'action antimines des Nations unies* : Fonds accordés pour des études sur l'impact socio-économique des mines terrestres au Kosovo, au Laos et au Mozambique. 100 000 \$CAN (67 300 \$US) ; fonds pour la formation du personnel des Nations unies et des ONG œuvrant dans le domaine humanitaire et pour améliorer la qualité et la quantité de l'information remise au personnel sur les problèmes engendrés par les mines terrestres. 60 000 \$CAN (40 380 \$US)

*Thaïlande* : Octroi pour une évaluation du Centre d'action contre les mines. 19 470 \$CAN (13 103 \$US).

### **Coordination**

*Azerbaïdjan* : Aide au développement d'une capacité nationale en matière d'action contre les mines. Réalisé par le PNUD. 100 000 \$CAN (67 300 \$US)

*Bosnie-Herzégovine* : Envoi d'un conseiller technique canadien pour agir à titre de coordonnateur des tâches du PNUD chargé d'aider à coordonner les efforts de l'action contre les mines. Contrat d'un an. 75 000 \$CAN (50 475 \$US) Contribution au Fonds international d'affectation spéciale de la Slovénie pour l'appui organisationnel. 200 000 \$CAN (134 600 \$US)

*Croatie* : Contribution au Fonds international d'affectation spéciale de la Slovénie pour l'appui organisationnel. 200 000 \$CAN (134 600 \$US)

*Mozambique* : Appui au gouvernement du Mozambique dans son rôle d'hôte de la première Assemblée des États parties à Maputo, mai 1999. 20 000 \$CAN (13 460 \$US)

*Nations unies* : Contribution en nature à l'élaboration et à l'entretien d'une base de données sur les sommes investies par les donateurs au profit de l'action contre les mines. 20 000 \$CAN (13 460 \$US)

*Première Assemblée des États parties* : Contribution aux représentants de divers États pour leur permettre de participer à la première Assemblée des États parties. 36 740 \$CAN (24 727 \$US)

### **Autres programmes d'action contre les mines financés par le gouvernement canadien**

La majorité des fonds consacrés par le Canada à l'action contre les mines proviennent du Fonds canadien contre les mines terrestres annoncé par le premier ministre le 3 décembre 1997. Ce fonds est doté de 100 millions de dollars canadiens répartis sur cinq ans. Dans le passé, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a financé des programmes de déminage à même ses budgets d'aide humanitaire ou autres programmes et elle a continué de le faire cette année.

*Afghanistan* : Aide pour le déminage et le service de cartographie, acheminée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Afghanistan (ONU). 1 000 000 \$CAN (673 000 \$US)

*Bosnie-Herzégovine* : Projet de santé et d'aide aux victimes mis en œuvre par l'Université Queen's. Le projet de réadaptation des victimes de guerre centré sur la communauté est réparti sur quatre ans. 2,5 millions \$CAN (1 682 500 \$US). Cette année, la contribution s'est élevée à 243 246 \$CAN (163 705 \$US)

De plus, il faut compter cette année deux nouveaux programmes qui ont permis de décaisser de nouveaux fonds en faveur de l'action contre les mines. Pour commencer, le gouvernement a établi la Fondation canadienne contre les mines, une initiative qui s'adresse au secteur privé et vise à mobiliser des fonds pour l'action contre les mines (pour plus de détails voir la section sur les autres sources de financement). Deuxièmement, le gouvernement du Canada a financé d'importants programmes au Kosovo à la suite du conflit dans les Balkans en 1999. Le volet du programme au Kosovo qui touche l'action contre les mines vient s'ajouter aux fonds déjà versés par le Fonds canadien contre les mines terrestres.

*Kosovo* : Après la fin du conflit dans les Balkans, le gouvernement du Canada a commencé à annoncer des mesures humanitaires pour appuyer les activités de réadaptation au Kosovo en particulier et dans les Balkans en général. Ces mesures

comprennent entre autres plusieurs activités de lutte contre les mines financées par le biais des programmes humanitaires et donc, non compris dans les projets et programmes soutenus par le Fonds canadien d'action antimines.

*Programmes de déminage* : Contribution en nature – trois membres des Forces armées ont été détachés pour une période de six mois, pour travailler à la base de données et au service de cartographie du Centre de coordination de l'action antimines des Nations unies (CCAA-ONU). 76 000 \$CAN (51 148 \$US) ; enlèvement des mines et des objets non éclatés au Kosovo, réalisé par le Centre canadien de déminage international et Wolf Flats Ordnance Disposal Corporation. Une équipe de quatre personnes, déployée sur une période de quatre mois, pour déminer et enlever les mines non explosées. 528 000 \$CAN (355 344 \$US) ; formation et déploiement des équipes de déminage chargées plus particulièrement de nettoyer les abris d'urgence. Cinq équipes de déminage et d'enlèvement des objets non éclatés, 20 personnes en tout, ont été déployées sur une période de quatre mois. Réalisé par International Demining Alliance Canada Inc. (IDAC) 2 565 000 \$CAN (1 726 245 \$US) ; appui organisationnel au CCAA - trois membres du personnel du ministère de la Défense nationale détachés pour une période de quatre mois pour travailler à la base de données et au service de cartographie. 150 000 \$CAN (100 950 \$US) ; appui organisationnel aux fonctions clés du CCAA. Réalisé par le Service de l'action antimines des Nations unies 500 000 \$CAN (336 500 \$US) ; déminage au Kosovo – la phase II comprendra une capacité autonome et intégrée de déminage et d'enlèvement des mines non explosées qui entraînera la contribution du Canada et de l'ACDI au Programme de déminage de la MINUK et du Centre de coordination de l'action antimines des Nations unies pour l'année 2000 (durée du projet : 5 mois). Il s'agit d'une équipe de gestion de projet, une équipe de déminage manuel, une équipe de chiens détecteurs de mines, une équipe d'enlèvement des munitions non éclatées et une équipe de déminage mécanique (mini-fléau). 2 800 000 \$CAN (1 884 440 \$US). Cette phase est mise en œuvre par un consortium d'entreprises canadiennes dirigées par l'IDAC.

*Programme de sensibilisation aux dangers des mines* : Aide au Programme de sensibilisation aux dangers des mines, région des Balkans, réalisé par l'UNICEF visant à répondre aux besoins des femmes et des enfants, y compris la mise en œuvre de programmes de sensibilisation aux dangers des mines au Kosovo. 200 000 \$CAN (134 600 \$US)

*Programme d'aide aux victimes* : Mis en œuvre par l'Université Queen's, ce projet concentre sur le perfectionnement des capacités humaines, l'appui organisationnel et la formation au niveau des centres communautaires-cliniques de santé. 500 000 \$CAN (335 000 \$US) ; abris d'urgence et projet de déminage qui s'y rattache mis en œuvre par CARE et Minetech sur une période de quatre ans. Le volet déminage s'élève à 300 000 \$CAN (201 900 \$US)

*Coordination* : Le Canada et la Belgique ont cofinancé une mission d'analyse dirigée par le Service de l'action antimines en vue de déterminer les secteurs prioritaires pour l'action humanitaire contre les mines. 75 000 \$CAN (50 475 \$US) ; détachement

d'un lieutenant-colonel pour agir en tant qu'agent de liaison entre la KFOR et le CCAA de l'ONU, pour une période de six mois. 65 000 \$CAN (43 745 \$US)

Le 14 juin 2000, un article à la une d'un important quotidien canadien faisait allusion aux problèmes liés au processus d'attribution de contrats à l'ACDI, qui avaient eu pour conséquences un long délai dans l'attribution d'un contrat de 2,5 millions de dollars canadiens.<sup>67</sup> Dans un article paru le lendemain, la ministre responsable de l'ACDI, Maria Minna, a déclaré qu'il y avait eu ralentissement dans le processus d'approbation puisque le Canada avait commencé à tenir compte des nouvelles exigences de l'ONU s'appliquant aux entreprises de déminage. « Cela a pris un peu plus de temps que d'habitude, » a déclaré la ministre. « Nous voulions nous assurer de faire les choses comme il faut... C'est un processus très complexe et les normes techniques et de sécurité sont très élevées. » Les Nations unies ont fait parvenir une lettre à l'éditeur du *Globe and Mail* affirmant que les efforts du Canada en matière d'action contre les mines [l'année dernière au Kosovo] ainsi que ceux des autres donateurs ont été [déployés] de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, dans des circonstances difficiles. »<sup>68</sup>

### **Contributions en nature**

Étant donné le rôle de premier plan joué par le Canada dans le dossier des mines, il est difficile de calculer et de rendre compte des contributions en nature faites par le pays. Les membres des Forces canadiennes contribuent souvent à l'action contre les mines dans les pays où ils sont en poste dans le cadre des fonctions de maintien de la paix. Il se peut que ces contributions ne soient pas toujours consignées dans le résumé des activités canadiennes. Le ministère des Affaires étrangères a apporté un soutien à de nombreux pays hésitant à signer le traité ou à y accéder, mais il a surtout aidé les pays à déposer leurs instruments de ratification. Le Canada apporte le même type de soutien en ce qui a trait aux rapports à présenter aux termes de l'article 7 sur les mesures de transparence. Toutes ces activités ne sont peut-être pas décrites dans la base de données sur les sommes investies dans l'action contre les mines ou dans les rapports déposés à chaque année au Parlement.

Les contributions en nature inscrites dans la base de données des sommes investies dans l'action contre les mines des Nations unies pour l'exercice financier 1999-2000 ont été signalées dans les paragraphes précédents. Pour l'exercice 2000 –2001, le Canada a prévu 1 800 \$US à titre de contribution en nature pour une conférence au Bélarus sur le déminage et la destruction des stocks.

### ***Autres sources de financement***

#### **La Fondation canadienne d'action contre les mines**

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a annoncé la mise sur pied de la Fondation canadienne d'action contre les mines dans une allocution prononcée à

---

<sup>67</sup> Andrew Mitrovica « Landmine chaos give Canada "Black Eye" ». *The Globe and Mail* (journal canadien), le 14 juin 2000, p. 1.

<sup>68</sup> Andrew Mitrovica, « Canada's delay in mine crisis puts many at risk, officials say. » *The Globe and Mail*, (journal canadien), le 15 juin 2000, p. A5. Traduction AMC.

l'Empire Club de Toronto, le 28 juin 1999. La Fondation a reçu un million de dollars canadiens (680 000 \$US) pour démarrer et pour la première année de fonctionnement. Dans son allocution, le ministre Axworthy a déclaré que « les citoyens et les entreprises pourront contribuer [à cette Fondation] pour aider à éliminer les mines antipersonnel et atténuer les souffrances qu'elles engendrent. La Fondation encouragera les Canadiens à rester aux premiers rangs du mouvement antimines et à donner l'exemple dans le domaine du déminage à travers le monde. »<sup>69</sup> Sur la somme versée par le gouvernement, 450 000 \$CAN (302,850\$US) ont servi au démarrage et aux premières activités de mobilisation de fonds et 550 000 \$CAN (370 150 \$US) au financement de projets.

Les fondations et organismes de charité canadiens doivent s'inscrire auprès du ministère fédéral du revenu. La Fondation a été reconnue œuvre de charité le 29 avril 1999. Elle a pour buts de mobiliser des fonds pour éliminer les mines terrestres partout dans le monde et mettre fin aux souffrances humaines et aux difficultés économiques engendrées par ces mines. Selon le directeur intérimaire, Scott Fairweather, la fondation serait la toute première au monde à se consacrer à ce but dans le secteur privé. La nécessité d'une telle organisation s'est fait sentir parce qu'on craignait que l'engagement et la participation des gouvernements ne durent pas le temps nécessaire pour résoudre la crise. On craignait aussi que le gouvernement n'ait pas lui-même les ressources nécessaires pour résoudre le problème. On a donc créé la Fondation canadienne pour l'action contre les mines afin de stimuler l'intérêt et d'encourager le financement par le secteur privé et d'autres communautés au Canada. »<sup>70</sup>

La Fondation s'intéressera, entre autres, à l'action contre les mines dans les Amériques. M. Fairweather croit que la Fondation a l'obligation d'aider « à nettoyer sa propre cour » jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de mines dans les Amériques.<sup>71</sup> C'est ainsi que jusqu'à présent, le Canada a fait une contribution de 100 000 \$CAN (68 000 \$US) aux efforts de déminage de l'Organisation des États américains (OEA) au Nicaragua. Cette phase du programme de l'OEA devrait se terminer à la fin de juin 2000. Il est possible que de nouveaux fonds soient versés au programme de déminage de l'OEA au Nicaragua mais cela dépendra du rapport final détaillé. En juin 2000, la Fondation a annoncé une contribution ponctuelle de 13 633 \$CAN (9 270 \$US) pour appuyer le travail et les activités de l'OEA en matière de réadaptation des victimes des mines terrestres en Amérique centrale. Ces fonds s'ajouteront à ceux qu'aura recueillis « Femmes des Amériques », une organisation sans but lucratif associée à l'OEA et présidée par Milena de Gavia, l'épouse du secrétaire général de l'OEA.<sup>72</sup>

Le 6 juin 2000, la Fondation canadienne d'action contre les mines a lancé deux importantes initiatives. La première vise à recueillir des fonds en tirant partie du réseau Internet – une sorte d'approche électronique de la philanthropie sur le site « Clear Landmines ». <sup>73</sup> Cette méthode innovatrice qui permet de mobiliser des fonds en acceptant les messages publicitaires et sans qu'il en coûte quoique ce soit aux donateurs éventuels a plu à la Fondation. Il s'agit d'une méthode qui a déjà réussi à sensibiliser le public et à

---

<sup>69</sup> Notes pour une allocution par l'honorable Lloyd Axworthy à l'Empire Club, Toronto, le 28 juin 1999.

<sup>70</sup> Entrevue téléphonique avec Scott Fairweather, directeur intérimaire, Fondation canadienne pour l'action contre les mines, le 16 juin 2000. *Traduction AMC.*

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> Communiqué de presse, le 5 juin 2000.

<sup>73</sup> Voir : [www.clearlandmines.com](http://www.clearlandmines.com).

recueillir des fonds pour des causes telles que la faim, la paix, les forêts pluviales et le cancer.

Une autre initiative, « Adoptez un champ de mines Canada™ » a également été lancée le 6 juin 2000. La fondation a signé une entente avec l'Association américaine pour les Nations unies Inc. afin de recueillir des fonds canadiens pour les pays dans lesquels le programme Adoptez un champ de mines existe. Présentement, ces pays sont : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Cambodge, le Mozambique et l'Afghanistan.

La Fondation a signé une entente avec le Mines Advisory Group (MAG) qui permettra aux deux organisations de collaborer à des programmes d'action contre les mines au Moyen-Orient. Les détails seront finalisés dans les mois à venir. La Fondation canadienne contre les mines a réservé 100 000 \$CAN (68 000 \$US ) pour la région. La Fondation et le MAG négocient actuellement un cadre de référence qui s'appliquera aux futures partenaires de projets. Les ambassades du Canada à Tel Aviv et à Ramallah apportent leur aide dans ces négociations.

### **Le Fonds canadien d'action contre les mines**

En 1998, Action Mines Canada et l'Équipe d'action contre les mines du MAÉCI ont établi le Fonds canadien d'action contre les mines, un autre mécanisme par lequel les Canadiens et Canadiennes peuvent faire une contribution financière. Les fonds recueillis grâce au Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines sont généralement versés à ce fonds. Le 3 décembre 1999, le premier chèque tiré sur ce fonds a été présenté au Centre canadien de déminage international (CCDI) pour appuyer l'entraînement de chiens détecteurs de mines et la poursuite du programme. 30 000 \$CAN (20 190 \$US)

### **La Société canadienne de la Croix-Rouge**

*Tajikistan* : La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) dirige un grand projet de services orthopédiques pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le financement annuel de 790 000 \$ (537 200\$US) provient uniquement de dons privés faits à la SCCR. Le projet de services orthopédiques du Tajikistan est important pour le pays et pour les amputés auxquels il vient en aide. Un premier sondage effectué en 1997 a permis d'identifier quelque 3 000 amputés dans tout le pays. Le 21 mars 1999, la première prothèse a été produite. Depuis mars 1999, 366 nouveaux patients se sont inscrits au programme. De ce nombre, 188 ont reçu une prothèse.

### **Recherche et développement pour contrer les mines**

Le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) fonctionne à partir du Centre de recherches pour la défense de Suffield (CRDS) près de Medicine Hat (Alberta). Le CCTD a ainsi accès à de l'équipement d'essai et d'évaluation exceptionnel. Le CCTD entreprend des essais et des évaluations pour le compte d'Industrie Canada afin d'encourager la mise au point de nouvelles technologies pour l'action antimines, plus particulièrement en matière de détection et de déminage. Dans le domaine de l'action contre les mines, le principal rôle d'Industrie Canada est de commercialiser des technologies viables mises au point par le CCTD.

En ce qui concerne la recherche et le développement des technologies de déminage et autre équipement servant à l'action contre les mines, la mise au point de

mines « de substitution » utilisées pour l'essai et l'évaluation de l'équipement constitue sans doute la plus importante contribution du centre. L'adoption universelle de ce type de mine pourrait réduire la nécessité d'utiliser et de stocker des mines actives (comme l'autorise l'article 3 du Traité d'interdiction des mines). Ces mines de substitution sont officiellement connues sous le nom de « mines de reproduction » et elles ont été mises au point pour quatre mines courantes – PMA-1, PMA-2, PMA-3 et type 72. Les mines de reproduction reproduisent la forme, la taille, le poids, le principe de mise à feu et les caractéristiques de la force de détente sans le contenu explosif », déclare Bob Suart, directeur du CCTD. « C'est le CCTD qui a établi la nécessité de mettre au point ces mines de reproduction et c'est lui également qui a été responsable des spécifications et du concept; la conception technique a été confiée à une firme d'ingénierie. Le CCTD a conçu les mines de reproduction pour ne pas avoir à faire l'essai de l'équipement avec des mines actives. »<sup>74</sup> Les mines de substitution ont été utilisées pour la première fois en juin 2000. Le CCTD utilise également la bras synthétique frangible pour mettre au point et faire l'essai de l'équipement de protection.

Grâce à son association avec le Centre de recherches pour la défense de Suffield, le CCTD est en mesure de faire des recherches de base et de faire part des résultats aux sociétés canadiennes qui les appliquent à leur tour dans la conception d'équipement pouvant servir dans les programmes d'action contre les mines. Les prototypes sont ensuite envoyés au CCTD qui en fait l'essai. Les installations du CCTD servent à l'essai des technologies canadiennes et peuvent, par l'intermédiaire du Programme international d'essai et d'évaluation (PIEE) en Europe, être utilisées pour tester l'équipement mis en point ailleurs dans le monde. Le PIEE a pour rôle d'élaborer des méthodes et des normes universelles en matière d'essai et d'évaluation et dans le domaine des technologies d'action contre les mines.

Dans le domaine des technologies de déminage, il arrive souvent que le produit final soit mis au point dans le vide, sans que les concepteurs aient accès à la recherche de base ou sans qu'ils aient consulté ceux qui travaillent sur le terrain. Par conséquent, les nouvelles technologies sont rarement adaptées aux conditions environnementales ou autres uniques à chaque région touchée par les mines. Les fonds et l'expertise sont alors consacrés à des techniques qui ne seront pas utilisables sur le terrain.

Pour résoudre ce problème, le CCTD a proposé, en mai 1999, le Forum d'information sur les technologies de déminage (FITD). « Il se consacre beaucoup d'efforts à la recherche et au développement aussi bien qu'à l'essai et à l'évaluation des technologies. Le Forum veut mettre de l'avant les idées qui pourraient porter fruit, » déclare M. Suart. « D'autres tribunes, tels que le PIEE permettent de faire l'essai et l'évaluation de l'équipement qui constitue l'aboutissement du processus de développement. Le FITD et le PIEE peuvent coordonner les activités [de mise au point des technologies de déminage] et offrir un lieu où les scientifiques œuvrant dans les deux domaines peuvent comparer leurs notes. »<sup>75</sup> Le FITD publiera le résultat des recherches sur son site Web et donnera accès aux documents relatifs aux conférences, aux résultats de la recherche et à la technologie requise pour différents volets de l'action contre les mines. Le Canada et l'Union européenne ont mis sur pied le FITD tandis que les États-Unis et la Commission européenne ont établi le PIEE.

---

<sup>74</sup> Entrevue téléphonique avec Bob Suart, directeur du CCTD, le 28 juin 2000. *Traduction AMC.*

<sup>75</sup> Entrevue téléphonique avec Bob Suart, directeur du CCTD, le 18 juin 2000. *Traduction AMC.*

Le CCTD a joué un rôle de premier plan dans un projet pilote du PIEE, l'essai de la performance et l'évaluation de détecteurs de métal. Les Britanniques, les Néerlandais et les Américains ont également joué un rôle dans les essais. Les États-Unis ont obtenu trois exemplaires de chaque détecteur de métal connu pour les essais. Sur le terrain d'essai du CCTD, tous les détecteurs ont subi une série de tests soigneusement contrôlés pour déterminer leur niveau de précision compte tenu de la vitesse et de la distance les séparant des cibles. Les détecteurs ont été évalués en fonction de leur exploitabilité et leur facilité de maintenance et ont été mis à l'essai sur le terrain au Cambodge et en Croatie. Les résultats de ces essais seront publiés conjointement en octobre 2000 ou plus tard à l'automne. Les détecteurs ont également été mis à l'essai en Afghanistan, sous les auspices de Mine Action Planning Afghanistan (MAPA), avec le concours du personnel du CCTD. MAPA n'a pas encore publié le résultat de ces tests.

Deux techniques mises au point au Canada semblent prometteuses dans le domaine de l'action contre les mines : un explosif qui détruit les mines sur place (FIXOR) et un mécanisme de neutralisation mécanique des mines (PRO MAC). Les deux ont été mises à l'essai par le CCTD.

### **Victimes des mines et aide aux survivants**

Le Canada n'est pas un pays touché par les mines. Cependant, certaines bases des Forces canadiennes, désuètes ou actives, ont été utilisées comme champ d'exercice ou aux fins de formation. Dans ses deux rapports sur l'article 7, le Canada cite les zones où des mines désamorçées ont été posées afin de mettre à l'essai les techniques de déminage à la base des Forces canadiennes à Suffield, en Alberta. L'emplacement des zones minées est indiqué dans le document intitulé « UTM Grid References ».<sup>76</sup>

La majorité des Canadiens blessés ou tués par des mines terrestres sont des membres des Forces armées canadiennes participant aux opérations militaires outre-mer, en service de maintien de la paix ou engagés dans des opérations de déminage.<sup>77</sup> La loi garantit aux personnes ayant un handicap les soins de santé, la formation, la réadaptation et le counseling, l'emploi et la participation aux décisions qui les touchent.<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> Rapports aux termes de l'article 7, Formulaire C, le 27 août 1999 et le 27 avril 2000.

<sup>77</sup> Pour plus de détails, voir l'*Observatoire des mines*, 1999, p. 239.

<sup>78</sup> Rapport présenté par le Canada au sondage mondial des Nations unies sur les politiques en matière de handicap, le 15 septembre 1996, [www.independenliving.org/standardrules](http://www.independenliving.org/standardrules).